

# option Technicien-conseil en production caprine

RNCP2289 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                          |
| Sigle                   | CS — Certificat de spécialisation |
| Code(s) NSF             | 212                               |
| Formacode(s)            | 21086                             |
| Code(s) ROME            | A1301                             |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit           |
| Date d'échéance         | 01/01/2024                        |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme | SIRET          | Habilitation                     |
|-----------|----------------|----------------------------------|
| LEGTA     | 19790768600012 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en production caprine est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il réalise le diagnostic technico-économique de l'élevage en vue de définir des objectifs de progrès.
- Il réalise un appui technique et économique et aide l'éleveur à prendre des décisions lui permettant d'atteindre ses objectifs.
- Il dynamise son réseau et participe au développement de la filière par la circulation d'information, la formation et l'animation de sa zone d'action
- Il peut assurer des activités de commercialisation

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Présenter le contexte de la production laitière caprine

UCP2 : Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage caprin

UCP3 : Réaliser le suivi technique de la production caprine

UCP4 : Participer aux actions collectives de son service

## Blocs de compétences

## **RNCP2289BC01 — UCP1 : Présenter le contexte de la production laitière caprine**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- caractériser la filière caprine
- présenter les systèmes de production caprins
- rappeler les principales dispositions réglementaires et les procédures concernant la production laitière et les produits de l'élevage caprin

## **RNCP2289BC02 — UCP2 : Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage caprin**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer les bilans techniques et technico-économiques de l'élevage
- analyser les facteurs de variation de la production
- formuler un diagnostic technico-économique global

## **RNCP2289BC03 — UCP3 : Réaliser le suivi technique de la production caprine**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- conseiller sur la conduite de la sélection et de la reproduction
- participer à la mise en place et au suivi du plan sanitaire d'élevage
- apporter un appui technique en matière d'alimentation en fonction des objectifs de production
- proposer un plan d'aménagement des installations et des bâtiments d'élevage dans le respect des normes environnementales
- conseiller sur l'organisation du travail et ses conditions de réalisation
- apporter un appui technique en matière de gestion des effluents dans le respect de la réglementation
- apporter un appui à la transformation et à la commercialisation

## **RNCP2289BC04 — UCP4 : Participer aux actions collectives de son service**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- participer aux activités de développement de la filière
- organiser le contrôle des performances
- participer à une étude et/ou une expérimentation
- élaborer des références technico-économiques
- diffuser l'information

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

- Secteur d'activités :

Il intervient auprès de producteurs pour les aspects techniques et de conseil. Il assure un rôle d'interface entre les institutions, les partenaires et l'organisme qu'il représente.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

L'emploi s'exerce en collaboration avec les éleveurs, dans leurs exploitations ou ateliers de transformation.

- En organismes de contrôle laitier : technicien de contrôle laitier ;
- Dans un syndicat caprin : animateur, conseiller caprin ;
- Dans un groupement de producteur, une laiterie, une coopérative : technicien caprin, en Chambre d'Agriculture.
- Selon les fonctions occupées, le technicien peut être soit : un technicien fromager, un conseiller spécialisé en lait de chèvre, un conseiller ressource en caprins.

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.                                                                          |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique                                                                                                                   |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 117 €                                                                                                                                                                        |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée)<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 4 645                                                                                                                                                                          |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 44 %                                                                                                                                                                           |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 29 %                                                                                                                                                                           |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles<br>A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture                                                |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;  
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 7 112 €           |
| <b>Selon la branche</b>        | 6 814 € – 7 362 € |

| Prise en charge | Branches concernées                                               |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------|
| 7 112 €         | Valeur par défaut · 211 branches                                  |
| 7 362 €         | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |
| 6 814 €         | CPNEFP ICGV entreprises de la viande                              |

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2024

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr  
<http://www.chlorofil.fr>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2289/>

## Demande CPF — formations engagées

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Dossiers CPF engagés   | 2       |
| Montant total engagé   | 2 000 € |
| Coût moyen par dossier | 1 000 € |
| Durée moyenne          | 18 h    |
| Période                | 09/2021 |
| France compétences     | 100 %   |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.